

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTAGNY**

Nombre de Conseillers :
en exercice : **15**
présents : **15**
votants : **15**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), régulièrement, convoqué le 16 mars 2026 par monsieur Marcel PEUILLON, maire sortant, s'est réuni en session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de monsieur Edgar VERNAY, Maire.

OBJET :
Election des adjoints

Date de convocation du Conseil Municipal
le 16 mars 2026

Présents : VERNAY Edgar – BERZAIM Nathalie – BONIFACE José – MARTINS Séverine – SALEIX Frédéric - ANTOINE Séverine – GOUBY Julien - BERUJAT Amandine – DEGUEURCE Clément – CORGIER Vanessa – GAMIZ Jimmy – GUADAGNA Anaïs – DUCHER Michel – GIRAUD Valérie – CHAIZE Simon.

Délibération n° 2026 / 0015

Absent : NEANT.

Secrétaire de séance : Madame Séverine ANTOINE

Assesseurs : Amandine BERUJAT et Simon CHAIZE.

ELECTION DES ADJOINTS

Premier tour de scrutin

Monsieur le Maire rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à élire les adjoints au scrutin secret de liste et à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. A l'issue d'un délai de cinq minutes, monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint a été déposée.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

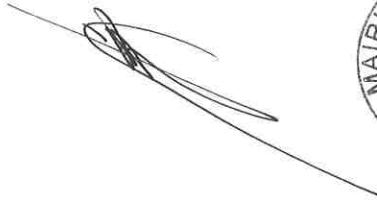
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
Bulletins nuls (art. L 66 du Code électoral) :	0
Bulletins blancs (art. L. 65 du code électoral) :	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8
A obtenu : Liste BERZAIM Nathalie	15 voix

La liste BERZAIM Nathalie ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Adjoint et immédiatement installés dans l'ordre de la liste :

- 1^{ère} adjointe : Madame Nathalie BERZAIM
- 2^{ème} adjoint : Monsieur José BONIFACE
- 3^{ème} adjointe : Madame Séverine MARTINS
- 4^{ème} adjoint : Monsieur Frédéric SALEIX

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 20 mars 2026

Le Maire,
Edgar VERNAY



La secrétaire de séance,
Séverine ANTOINE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201451-20260320-delib_2026_0015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026